



Port Pin Rolland

Chemin départemental 18 port, Le Pin Rolland
83 430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER

NOTE REPONSE A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS DU CAS PAR CAS

Janvier 2025 – Ind A



MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT PORTUAIRE

Maîtrise d'œuvre	
Bureau d'études ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 ST-LAURENT DU VAR	
N° 24/04 – NC – Ind. A	

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
2. Préambule	3
3. ÉLÉMENTS VISANT A COMPLÉTER LE DOSSIER	4
3.1. Demande	4
3.2. Réponses	4
3.2.1. Qualité des sédiments	4
3.2.2. Mesures de suivis sanitaires de la baie	5

FIGURES

Figure 1 : Localisation des points de prélèvement – ICTP 2024	4
Figure 2 : Localisation de la zone de production mytilicole en Baie du Lazaret (Ifremer)	6
Figure 3 : Localisation des stations de suivis bactériologique et chimique (ICTP 2024).....	7
Figure 4 : Arbre décisionnel en cas de contamination des eaux - ITCP 2024	8

1. CONTEXTE

Afin d'être en mesure de poursuivre son activité en toute sécurité, le Port Pin Rolland souhaite réaliser des travaux de modernisation et de réaménagement. Ces travaux permettront notamment de répondre aux demandes des usagers en leur proposant des ouvrages fiables et dimensionnés au besoin des navires actuels, tout en leur apportant une sécurité renforcée. Le projet ne prévoit pas d'extension de ses activités. Le port conserve le même nombre de mouillage, d'anneaux et de surface d'exploitation.

Plusieurs ouvrages du port sont concernés par le projet :

- Le remplacement du brise clapot (et son prolongement de 36 ml),
- Le remplacement à l'identique de l'état actuel des pontons flottants (pontons, ancrages et réseaux) et des mouillages,
- La démolition et la reconstruction du quai E et le traitement des affouillements des quais,
- La mise aux normes de l'aire de carénage (UTC et réfection des revêtement),
- Reprise des affouillements sur les quais A,B,C et D.

Ce projet de réaménagement vise à améliorer la pacification du bassin portuaire, sécuriser l'amarrage des bateaux ainsi qu'à améliorer ses performances environnementales. Le Port Pin Rolland est engagé dans la démarche permettant d'obtenir la certification "Port propre".

La réalisation du projet présente un intérêt général en permettant de sécuriser l'exploitation du Port de Pin Rolland et les activités qui y sont pratiquées.

Les travaux ne sont pas de nature à entraîner de modification de l'agitation en dehors du port, évitant ainsi toute perturbation hydro-sédimentaire pour les biocénoses. De plus l'intégralité de la zone d'étude est caractérisée par des fonds meubles exclusivement constitués de sédiments vaseux. Les herbiers les plus proches se situent à 580 m et correspondent à de la matte morte d'herbier à Posidonie.

Les travaux de réaménagement du port et de réduction de l'agitation résiduelle permettent de :

- Limiter les risques pour la sécurité des usagers, en réduisant l'agitation dans le port ;
- Sécuriser l'amarrage des bateaux ;
- Sécuriser les mouvements et la circulation des bateaux.

L'emprise sur le plan d'eau et le fond marin des pontons et du quai E sera identique à l'état actuel. Seul le brise clapot sera allongé de 36 ml du côté Est.

Les travaux sur le Quai E prévoient la démolition de celui-ci sur 5 m de large, avec le retrait des remblais existant et autres éléments béton (pieux, longrine, dalle, murets, etc.). En remplacement de cette démolition, un perré en enrochement de 3 m de large sera réalisé en pied de talus afin de maintenir et garantir sa stabilité.

2. Préambule

Ce projet fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas. Un dossier a été déposé pour instruction le 17 décembre 2024 et enregistré sous le numéro, 000376/KKP. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, une demande de complément a été reçue le 02 janvier 2025. Les réponses sont décrites dans les paragraphes ci-dessous.

3. ÉLÉMENTS VISANT A COMPLÉTER LE DOSSIER

3.1. Demande

Votre dossier est en cours d’instruction, cependant afin de le traiter au mieux j’aurais besoin que vous nous fournissiez l’évaluation de la qualité des sédiments notée dans le dossier sans en donner le résultat. De plus, le projet est situé à environ 160 m de la zone mytilicole de la baie du Lazaret, pouvez-vous m’indiquer les mesures de suivi et d’alerte prévues en cas de pollutions générées par le projet et pouvant impacter les cultures marines. Cordialement

3.2. Réponses

3.2.1. Qualité des sédiments

Concernant la qualité des sédiments il a été réalisé 6 échantillonnages sédimentaires répartis dans le bassin du port Pin Rolland selon le plan d’échantillonnage ci-dessous, validé par la DDTM83. Chaque échantillon moyen est constitué de trois prélèvements élémentaires qui ont été homogénéisés avant d’être conditionnés dans le flaconnage fourni par le laboratoire d’analyses.

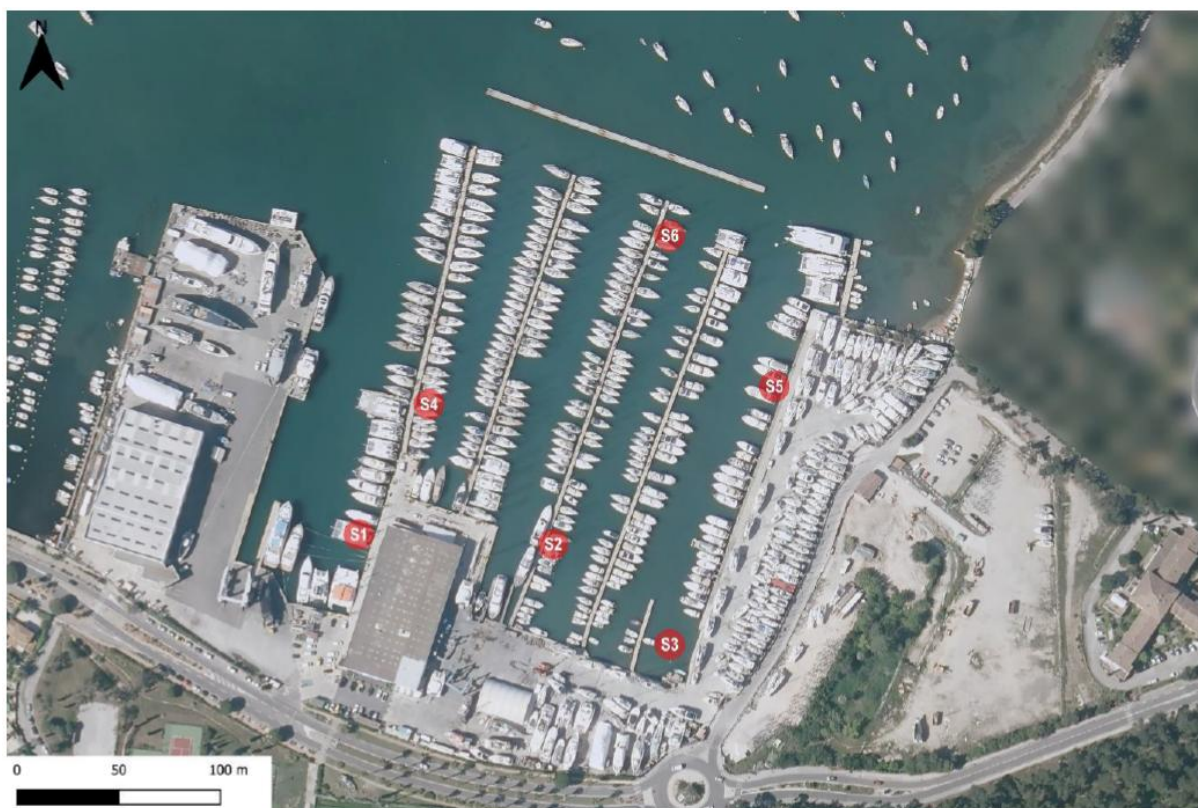


Figure 1 : Localisation des points de prélèvement – ICTP 2024

Les sédiments du port de Pin Rolland sont constitués de vases, légèrement plus sableuses vers l’extérieur du port. Ils présentent une contamination organique faible à moyenne. Leurs propriétés physico-chimiques font qu’ils sont très enclins à accumuler les polluants.

Une contamination importante en cuivre et en mercure a été observée sur tous les échantillons. Une contamination moyenne en zinc a également été observée au niveau des échantillons S1 à S3.

Une contamination importante en PCB a été observée au niveau de la station S2. On note également une contamination en organoétains très importante sur tous les échantillons. Ces deux composants sont actuellement interdits en France. La pollution qui a été relevée peut donc être historique.

Des dépassements des seuils N1 ont été constaté pour plusieurs HAP dans les six échantillons. Les sédiments du port sont donc moyennement contaminés en hydrocarbures. Les concentrations les plus fortes ont été relevées au niveau des stations les plus vers l'extérieur du port.

Ainsi, les sédiments du port de Pin Rolland à Saint-Mandrier-sur-Mer sont des vases fortement polluées aux PCB, TBT, cuivre, mercure et moyennement polluées aux HAP et au zinc.

Compte tenu des travaux prévus qui engendreront la mise en suspension de fine, la pose d'un filet anti-MES est prévue.

Ce dispositif permettra de travailler en zone confinée et évitera ainsi tout risque de dispersion de substance nuisibles dans le plan d'eau.

Ce filet anti-MES, posé autour des zones de travaux et dont la longueur sera définie par les entreprises, sera déployé lors des opérations en milieu maritime produisant un panache turbide.

Afin de s'assurer de la conservation du confinement, des systèmes d'ancrage adaptés devront être mis en place.

Pour s'assurer du confinement des zones de travaux, le positionnement du filet ainsi que ses ancrages seront contrôlés régulièrement.

De plus, avant tout déplacement et ainsi rupture de la zone confinée, le filet sera maintenu en place pour une période suffisante pour permettre la dépose des fines sur le sol (sans activité dans la zone confinée et en période calme).

Compte tenu de ces précautions, il n'y aura pas, *a priori*, de panache turbide à craindre et de ce fait une contamination. Ainsi, il n'y a pas de risque de perturbation du milieu marin.

3.2.2. Mesures de suivis sanitaires de la baie

La zone de travaux se situe à 160 m d'une zone de culture marine. Compte tenu d'une potentielle remise en suspension des contaminants présents dans le sol marin lors de l'opération et pouvant polluer la chair des mollusques, il est prévu de réaliser un suivi sanitaire des eaux de la baie et des cultures marines en phase travaux (suivis de la qualité bactériologique et de la qualité chimique).



Figure 2 : Localisation de la zone de production mytilicole en Baie du Lazaret (Ifremer)

a) Suivi chimique

Différents paramètres seront mesurés :

- Le pH (quotidiennement),
- Le mercure et cuivre (1 fois par semaine),
- Les HAP et TBT (1 fois par semaine).

Concernant le pH, le suivi sera réalisé quotidiennement pendant toute la période de travaux (le matin avant le début des opérations, en milieu de matinée et l'après-midi). Des mesures seront réalisées sur deux stations situées à proximité des travaux et de part et d'autre du ponton. Une station de référence sera située dans le port en dehors de la zone travaux.

Concernant le suivi chimique, l'analyse sera réalisée à partir de mesures sur des échantillonneurs passifs. Si le résultat d'analyse de la station n°2 est supérieur à la station n°1, cela signifie qu'il y a une contamination chimique provenant du chantier et les travaux doivent s'arrêter. Ils reprendront une fois que la concentration chimique est redevenue cohérente (inférieure ou égale à la station n°1).

Dans le cas où la contamination chimique serait généralisée et ne semble pas provenir du chantier, des causes externes seront recherchées, par exemple celle liée à la météorologie (agitation, pluies, ...). Si l'incidence des travaux est exclue, le chantier peut se poursuivre.

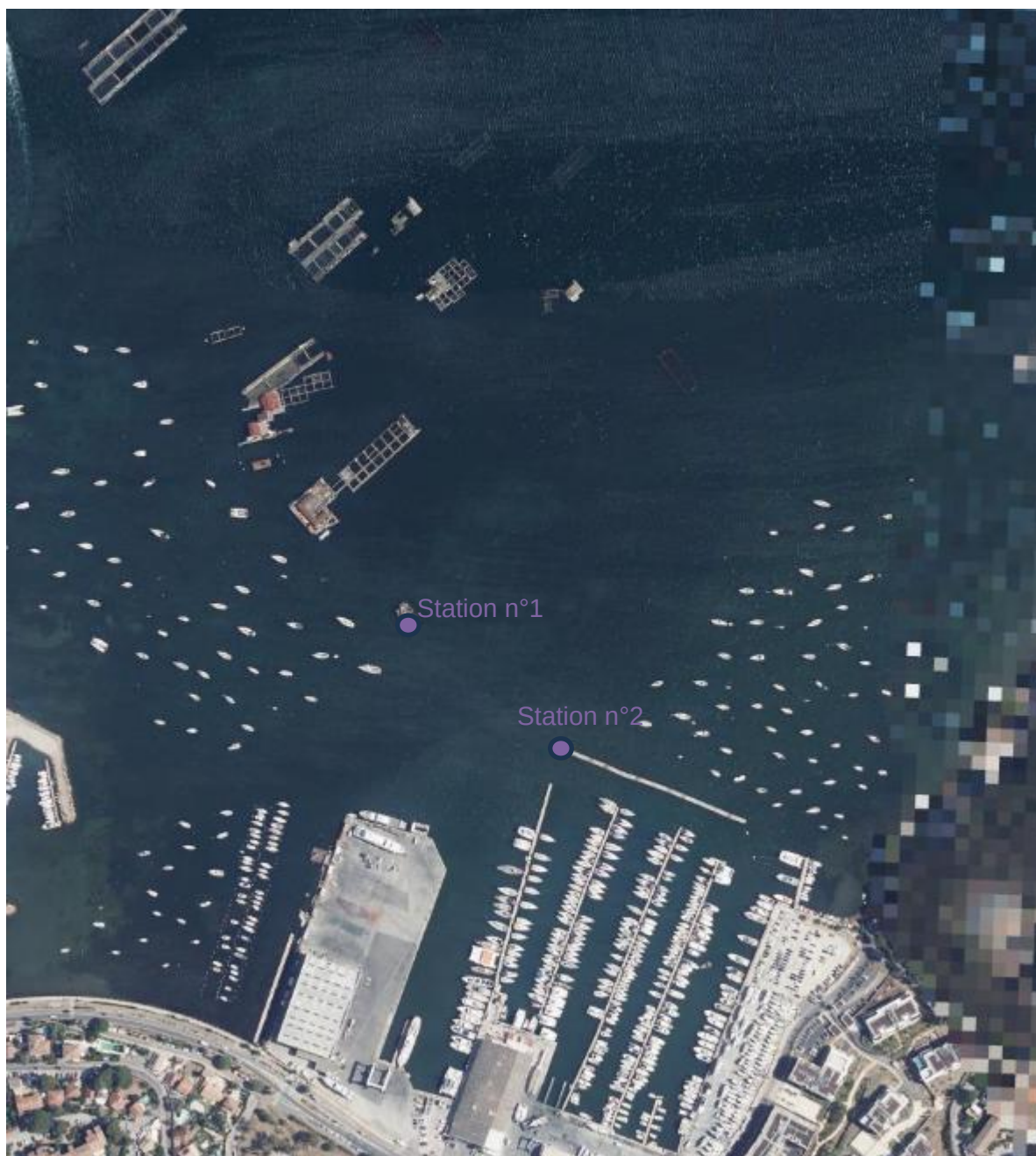


Figure 3 : Localisation des stations de suivis bactériologique et chimique (ICTP 2024)

b) Suivi bactériologique

Afin de s'assurer de l'absence de contamination des huîtres par les bactéries *E.colis* et *Streptocoques fécaux*, le Maître d'Ouvrage fera réaliser par un laboratoire agréé, 2 prélèvements par semaines en dehors de la zone travaux (le lundi et le mercredi ou jeudi par exemple) qui feront l'objet d'une analyse en *Escherichia coli* et streptocoque fécaux. Les résultats seront obtenus dans un délai de 48 à 72h et seront exprimés en UFC/ 100 ml. Le laboratoire qui réalisera cette analyse devra impérativement respecter ces délais d'analyse.

La valeur d'alerte est définie à 300 UFC/ 100 ml. En cas de dépassement, le protocole suivant est appliqué par le Maître d'Ouvrage :

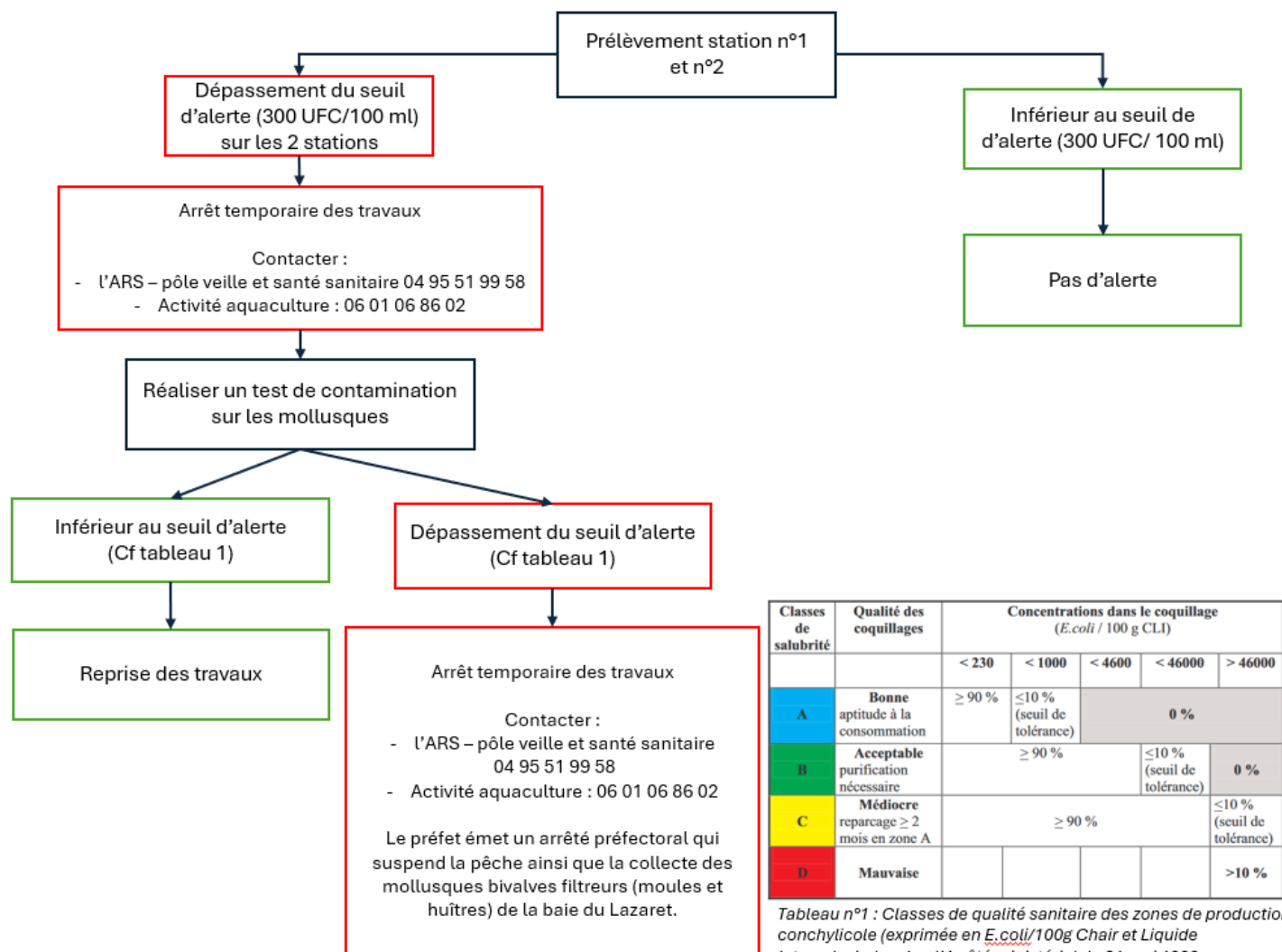


Figure 4 : Arbre décisionnel en cas de contamination des eaux - ITCP 2024